

	<b>Up ! Enhanced Management</b>	Première édition
	<b>10 Les droits et les devoirs</b> 10.4 Le droit des sociétés	<a href="http://www.up-comp.com">http://www.up-comp.com</a> <a href="mailto:contact@up-comp.com">contact@up-comp.com</a>

Temps	Etape	Action
t <sub>0</sub>	Démarche d'immatriculation	Le retrait est effectué par le fondateur au <b>Tribunal de commerce</b> du : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier d'immatriculation.</li> <li>• Adresses des journaux légaux.</li> <li>• Liste des commissaires aux apports.</li> </ul>
t <sub>0</sub>	Choix du commissaire aux apports.	Selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix fait par les associés.</li> <li>• Désignation par le président du <b>Tribunal de commerce</b>.</li> </ul>
t <sub>0</sub>	Déclaration du local.	Selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat de non-transformation du local obtenu à la mairie si la domiciliation a lieu dans le logement du dirigeant.</li> <li>• Titre de jouissance auprès du bailleur.</li> <li>• Déclaration de propriété établie par le fondateur.</li> <li>• Autorisation par la préfecture pour un établissement classé.</li> </ul>
t <sub>0</sub> +30 j	Dépôt des marques.	Le dépôt est fait par le dirigeant au près de l' <b>INPI</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénomination sociale.</li> <li>• Nom commercial.</li> <li>• Marques.</li> <li>• Logotypes.</li> <li>• Dessins.</li> </ul>
t <sub>0</sub> +45 j	Nomination des commissaires aux comptes.	Le choix est fait par les associés à partir de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste fournie par la cour d'appel.</li> <li>• Liste fournie par la compagnie des commissaires aux comptes.</li> </ul>
t <sub>0</sub> +45 j	Rédaction des statuts.	La rédaction est effectuée par les associés aidés par un : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller juridique.</li> <li>• Avocat.</li> </ul>
t <sub>0</sub> +45 j	Ouverture d'un compte bancaire.	L'ouverture est réalisée par le dirigeant au nom de la société.
t <sub>0</sub> +45 j	Déclaration préalable d'ouverture.	L'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'inspecteur du travail.
t <sub>0</sub> +50 j	Collection des fonds.	La collection est faite par le dirigeant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion des associés.</li> <li>• Versement de la part de capital sur le compte de la société.</li> <li>• Délivrance d'un certificat de souscription.</li> </ul>
t <sub>0</sub> +55 j	Dépôts des actes.	Le dépôt est fait par le dirigeant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les actes juridiques établis à ce jour au nom de la société sont déposés au siège de la société. Par exemple, le pacte d'actionnaires, les certificats de souscription et rapport des commissaires aux comptes.</li> <li>• Les statuts sont déposés au centre des impôts.</li> </ul>
t <sub>0</sub> +60 j	Signature des statuts.	La convocation est lancée par le dirigeant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion des associés.</li> <li>• Signature de quatre originaux.</li> <li>• Signature de copies pour les associés.</li> </ul>